Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 7 mai 2026
ID : 003-210301578-20260429-20260429040-DE

COMMUNE DE Magnet

[redacted]

Séance du 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
20/04/2026

Date d'affichage
20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIBOULET Véronique.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, M. DA SILVA David, Mme GENESTE Corinne, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Mickaël, M. POTHIER Fabrice, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :
M. Denis GONDEAU à Mme Véronique TRIBOULET
Mme Marie NOWICKI à M. Mickaël MOREAU
A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Laureen CARTHELAX

Numéro interne de l'acte : 2026_04_29_040
Objet : Désignation de délégués à la Mémoire – Souvenir Français

Exposé de Mme le Maire :
Le Souvenir Français, association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique en 1906, a vocation à « maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou Etrangers ».
Sa mission est d'entretenir les sépultures et les monuments commémoratifs, d'organiser des actions en hommage au courage et à la fidélité des hommes et des femmes morts au champ d'honneur et plus globalement de transmettre les valeurs de la République aux jeunes générations.
Il n'est ni une association d'anciens combattants, ni une association militaire et s'adresse à tous, quels que soient l'âge, la religion ou les opinions politiques. Il est organisé en Délégations Départementales, elles-mêmes subdivisées en Comités Locaux (communaux ou intercommunaux).

Parce que la gestion des cimetières communaux est un sujet majeur pour toute municipalité, parce que les tombes des soldats « Morts pour la France » (qu'elles soient individuelles ou familiales) doivent notamment faire l'objet d'une attention particulière, parce que chaque mairie doit s'associer étroitement à toute action commémorative ou mémorielle, il importe que chaque Comité Local du Souvenir Français comporte, au sein de son instance dirigeante, au moins un représentant de chaque commune relevant de son secteur.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal élit comme représentants de la Commune au sein du Comité Local Souvenir Français de Saint-Germain-des-Fossés et sa région et représentants dudit comité au sein de la Commune : MM. Ludovic BAPTISTE et David DA SILVA

VOTE : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
Le Maire
Véronique TRIBOULET